

No de série: PKD-1966

Surnom: "Roy-B"

Motif/décision:

Demande en réparation / indemnisation accordée pour violation de la propriété intellectuelle

Jugé par: Le Tribunal des androides le 16 décembre 2049



Avec le développement de la robotique et de l'intelligence artificielle, nous nous trouvons à l'aube d'une nouvelle révolution qui pose également des questions juridiques et éthiques. Le législateur tente d'anticiper ces changements, à l'instar du parlement européen qui a adopté le 16 février 2017 une résolution intitulée "Règles de droit civil sur la robotique".

Quel statut doit-on accorder aux robots "intelligents"? Sont-ils des biens appartenant à une personne physique ou morale? S'ils sont capables de réfléchir et de créer, sont-ils responsables de leurs actes et propriétaires de leurs œuvres? Verra-t-on émerger des tribunaux spéciaux dans le futur?

Les réponses n'existent pas encore, mais il ne fait aucun doute que cela constituera un changement majeur de notre société dont la justice devra tenir compte.

